

**Zeitschrift:** Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

**Herausgeber:** Société de communication de l'habitat social

**Band:** 66 (1994)

**Heft:** 1

**Wettbewerbe:** Concours à Viège

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 25.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# CONCOURS À VIÈGE

## OBJECTIFS DE LA LONZA AG

**L**a LONZA AG emploie à l'heure actuelle, dans son usine valaisanne, 2850 employées et employés. Ceux-ci habitent principalement le Haut-Valais. Près de 2650 employés de 72 communes du Haut-Valais se déplace journellement pour aller travailler à la LONZA AG. Pour plusieurs raisons, la LONZA AG aimerait offrir des possibilités attrayantes de logements :

- cadres et spécialistes doivent être recrutés dans d'autres régions que le Haut-Valais, et le marché du logement, aux alentours de l'usine, ne suffit souvent plus ;
- pour la permanence et le service de «piquet» qui doivent être rapidement sur place, la LONZA AG a besoin d'appartements les plus près possible de son usine ;

– elle veut essayer d'offrir des appartements bon marché et attractifs.

C'est pourquoi la LONZA AG va construire un complexe immobilier de haute qualité dans la zone Bäret-Litterna, qui se trouve proche de son usine de Viège.

Un groupe de travail a donc été formé en 1992 pour mettre sur pied le concours. Ce groupe de travail a proposé de donner le nom de Sunnu Bina à ce concours. «Sunnu» pour la lumière et la chaleur, «Bina» pour le bien-être. Sunnu Bina veut donc dire : habiter et bien-être dans une belle région.

Dans cette idée, les principes suivants de construction doivent être respectés. La construction doit être de haute qualité et les appartements proposeront :

- le contact entre locataires, mais aussi avec les voisins du quartier ;
- l'acceptation et l'intégration des enfants, des personnes âgées et des invalides ;
- contribuer à l'épanouissement affectif des habitants ;
- assurer une grande variété ;
- tenir compte de la grande amplitude climatique de Viège ;
- tenir compte des dernières avancées de l'écologie sur le plan de l'énergie, des matériaux et de la protection contre le bruit.

Les organisateurs sont conscients du niveau et des objectifs élevés demandés pour cette construction ; malgré cela, ce projet doit être soutenu, les coûts et utilisations doivent être estimés de manière optimale.

## LA ZONE BÄRET-LITTERNA

La zone est située à Viège, entre la route cantonale, Litternaring, Bäretstrasse et Terbinerstrasse. Son étendue est de 23'452 m<sup>2</sup>.

La zone doit être fermée à partir de la Bäretstrasse ou le Litternaring. Un passage n'est pas autorisé sur la Wolfgasse.

Les dispositions concernant le plan de zone et la construction d'immeubles de quatre étages, selon le Règlement de construction du 7 août 1986, doivent être respectées.

## UNE OCCASION MANQUÉE<sup>3</sup>

Le résultat du concours montre, une fois de plus, que les slogans seuls ne suffisent pas. Pour une œuvre de qualité, il faut vouloir aller jusqu'au bout. Le projet classé au premier rang s'inscrit dans les manières de pensée et de planification, qui sont celles prônées,

## LES JURYS DU CONCOURS VOUS RENDRONT BLANCS OU NOIRS

**Quel qu'en soit le thème, les concours ont souvent suscité des polémiques. Les jugements auxquels ils aboutissent sont en effet souvent contestés. Cela fait partie du système, et il n'y a pas de remède. Mais du débat ainsi provoqué surgit toujours, si ce n'est une progression, du moins une analyse de second degré, faisant progresser la réflexion sur le thème abordé.**

### Le cas de Viège «Bäret/Litterna»

Depuis quelque temps déjà, l'on s'interroge sur le logement dans une approche du problème contextuelle et non plus seulement fonctionnelle. C'est probablement le propos d'EUROPAN 3, le concours européen sur le thème «habiter chez soi en ville», qui met en compétition directe sur des nombreux sites du vieux continent – dont quatre en Suisse – les jeunes architectes âgés de moins de quarante ans issus d'une quinzaine de pays dans le but de formuler des démarches novatrices. Nous aurons d'ailleurs l'occasion de revenir sur EUROPAN dans une prochaine édition, vu son intérêt immense pour la réflexion sur le logement urbain.

Pour l'heure, parlons du concours lancé par la LONZA à Viège, en Valais, un concours de projets devant permettre à quelques centaines de gens de «pouvoir bien habiter dans un environnement agréable et humain».<sup>1</sup>

Les espoirs des architectes y participant sont grands, leurs ambitions élevées, urbanistiques et architecturales sans aucun doute, philosophiques et utopiques peut-être. Le jury, à travers son jugement, ne l'entend cependant pas de cette oreille. Il met la barre à un autre niveau, celui de l'immédiateté de la solution, de son réalisme, c'est-à-dire, pour employer un néologisme, de sa faisabilité.

Cela suscite certaines réactions, notamment une lettre ouverte parue dans le journal haut-valaisan « Walliser Bote », ainsi qu'une sorte d'article-réponse, deux semaines plus tard, dans le journal d'information local « Visper Anzeiger ». Nous les publions ici en français<sup>2</sup>, parce qu'ils fournissent des commentaires intéressants au débat soulevé par le concours, en particulier, mais aussi, de manière plus large, par le concours d'architecture en général.

dans la deuxième moitié du XIXe siècle, par les grands barons de l'industrie pour l'hébergement de leurs ouvriers : aussi dense que possible, autant que possible et répétitif = économique. Autrefois, les habitants de ces tas de briques travaillaient douze à seize heures par jour. A part dormir, «être chez soi» voulait donc dire encore un peu de temps pour manger. Un espace extérieur s'avérait superflu.

Aujourd'hui, les loisirs toujours plus nombreux appellent corrélativement des espaces libres autour de la maison. La qualité de l'espace extérieur devrait correspondre à celle du logement. En effet, si à la sphère privée externe appartiennent le balcon, la loggia, le toit-terrasse ou le jardinet pour les logements de plain-pied, de même font partie intégrante de l'ensemble d'habitations la place communautaire, le parc-jardin aménagé : où les enfants peuvent courir, sans être arrêtés dans leur course par le premier mur voisin ; où les adultes peuvent se rencontrer librement pour des activités communes. Le soleil hivernal devrait pouvoir y briller aussi généreusement et longtemps que possible, car ces plages à l'ombre sont peu engageantes.

Nous attendions de la part des architectes invités<sup>4</sup> des propositions bien pensées, novatrices, pour ce quartier

possédant de grandes potentialités de site et jouissant d'une bonne centralité dans cette petite ville de Viège. Les solutions présentées sont malheureusement des solutions passe-partout, comme elles pourraient surgir n'importe où, voire nulle part. Comment doit-on aiguillonner la jeune génération d'architectes, afin qu'elle apporte des idées nouvelles, quand on peut démontrer avec le choix opéré ici que la «médiocrité» représente l'objectif idéal et que – noblesse oblige – la reconnaissance en provienne de la LONZA elle-même. Pourquoi donc a-t-on laissé tomber une donnée du programme si haut placée ?

Il est pourtant réjouissant de constater que la plupart des architectes valaisans et spécialement les Haut-Valaisans se sont investis à fond. Ils ont essayé d'apporter des solutions pour l'insertion du quartier dans cette petite ville, solutions rejetant la monotonie, même si l'on doit pour cela passer par-dessus le règlement, lequel, dans un espace étroit, est en fait là pour éviter que les propriétaires se marchent sur les pieds. Et le jury s'étonne ! Mais où trouve-t-on, en Valais, des parcelles de 20'000 m<sup>2</sup> au milieu de l'agglomération, proches du centre, appartenant à un seul propriétaire ; et dont la construction profite également au voisinage,

quand la recherche de la qualité impose finalement le respect du règlement seulement là où les intérêts des voisins sont touchés.

Les projections de l'ancien directeur Müller de la LONZA, qui, par sa stratégie d'achats de terrains, a jeté pour un bon bout de temps les bases d'une démarche de planification progressive, restent ainsi sans suite. Une occasion manquée, si l'on en reste là.

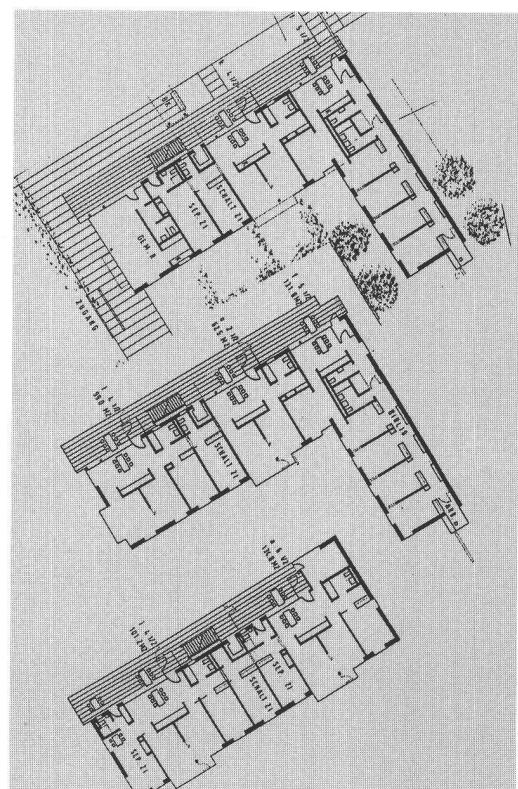
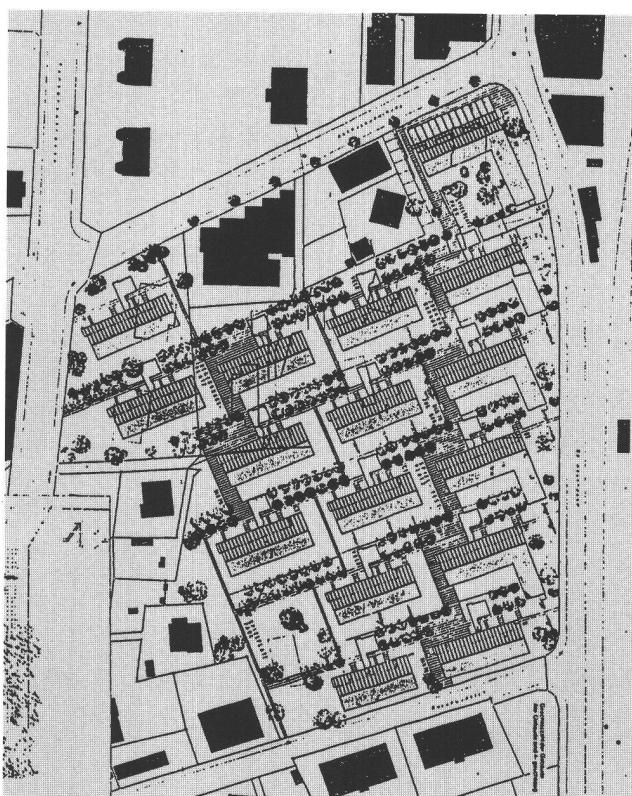
#### LES ARCHITECTES CRITIQUENT : UNE MANIÈRE DE PENSER DU XIX<sup>e</sup> SIÈCLE<sup>5</sup>

A l'issue du concours Sunnu Bina, deux architectes viégeois, Luigi Nicolazzi et Fredy Anderegg, ont fait paraître à propos du projet lauréat «Rencontrer» un courrier des lecteurs sous le titre «Une occasion manquée...». Les questions suivantes en rapport avec les prises de position de cette lettre ouverte ont été posées par le journal «Walliser Bote» au président du jury Carl Fingerhuth.<sup>6</sup>

Rédaction VA – *Le choix du jury constitue-t-il vraiment l'occasion manquée de réaliser un ensemble contemporain ? N'était-on pas prêt, côté jury, à assumer cette tâche très ambitieuse «d'aller*

#### 1<sup>er</sup> prix : «Rencontrer»

A.D.P. Architektur Design Planung, Walter Ramseier, Beat Jordi, Caspar Angst, Peter Hofman, Zurich



*jusqu'au bout», comme le déplorent les deux architectes viégeois ? Est-on retourné au siècle passé dans la manière de planifier et de penser ?*

Carl Fingerhuth – Dans ce concours, il n'en s'agissait pas «d'aller jusqu'au bout», mais de créer les conditions favorables de logement pour quelques centaines de personnes, afin qu'elles puissent «bien habiter dans un environnement agréable et humain», selon la formulation du groupe de travail «Sunnu Bina» de la LONZA.

Al'unanimité, c'est-à-dire avec les voix des représentants de ce groupe de travail, du maître de l'ouvrage et des architectes, le jury a recommandé la réalisation du projet d'ADP-Zurich, parce que, parmi les quarante déposés, il correspondait le mieux à ces objectifs et, en même temps, démontrait des qualités urbanistiques et architecturales confirmées.

Un ensemble d'habitations contemporain n'est pas un monument sur une vaste pelouse. On y trouve en effet au premier plan les intérêts de l'utilisateur ainsi que l'insertion du complexe dans la situation donnée.

Ce projet offre à l'utilisateur des logements d'une très grande variabilité, qui peuvent constamment s'adapter à de nouvelles exigences, avec une grande terrasse-coursive orientée au sud-ouest

devant la cuisine-séjour, avec des espaces extérieurs individuels du côté ensoleillé et un cheminement riche en séquences variées au milieu du complexe.

L'ensemble construit n'est pas un vaisseau spatial posé au milieu de Viège, mais s'affirme comme un nouveau morceau de la ville avec une certaine évidence, certes, mais aussi avec une identité propre.

Réd. VA – «*Aussi petit que possible, autant que possible et répétiti = économique*», telle est la critique formulée à l'égard du projet lauréat ; «*un espace extérieur est superflu*».

CF – «Autant que possible» ? Le programme de construction était le même pour tous. A travers le règlement de construction de Viège, la hauteur maximale était fixée. Le projet primé a renoncé à un vaste espace de verdure pour laisser les espaces extérieurs individuels aussi ouverts que possible. Par le fractionnement en corps de bâtiments séparés, un ensemble bâti est né, qui correspond bien à l'échelle de la ville.

Réd. VA – «*Le soleil hivernal devrait pouvoir y briller aussi généreusement et longtemps que possible.*» A-t-on réellement négligé cet aspect important ?

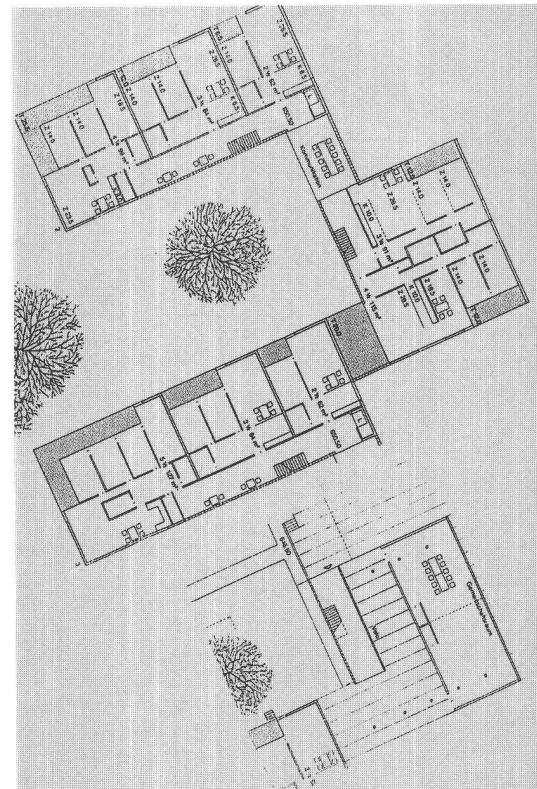
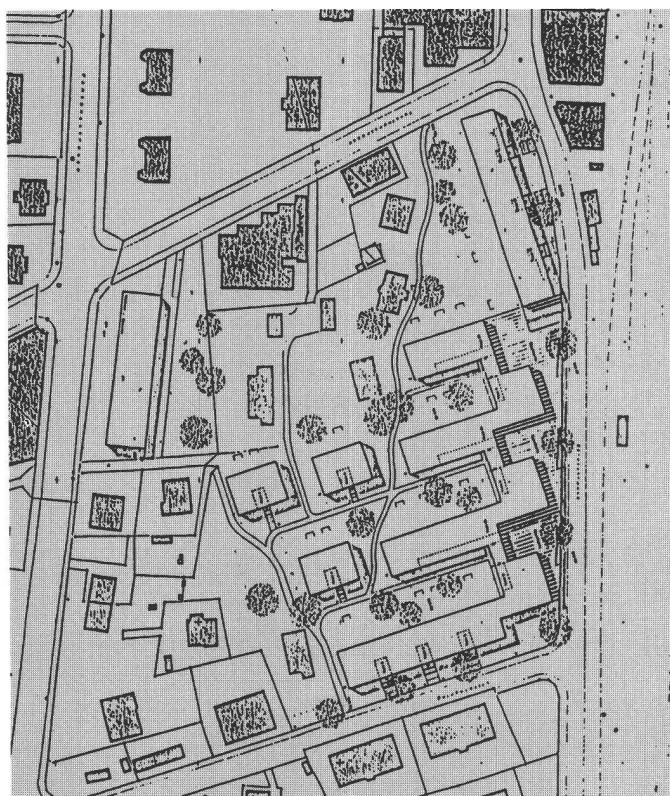
### MAIS QU'EST-CE QU'UN CONCOURS ?

Ce bref débat soulève la question de savoir ce que doit être un concours : question fondamentale à l'heure où les concours fleurissent, mais sans doute question trop vaste pour appeler une réponse exhaustive. Nous avons quand même tenu à la poser à l'architecte cantonal valaisan, Bernard Attinger, lui-même organisateur de nombreux concours d'architecture dans son canton, qui a bien voulu résumer en quelques mots son point de vue et sa démarche.<sup>7</sup>

CF – Bien des auteurs ont essayé avec un long bâtiment au nord du secteur d'optimaliser le critère ensoleillement. Mais de cette façon ils ont fait surgir d'autres inconvénients : appartements nord-sud étroits, masses construites urbanistiquement très volumineuse, accès problématiques. En regard du critère ensoleillement, l'orientation sud-ouest/nord-est des appartements du projet recommandé à l'exécution est apparue au jury comme étant une très bonne proposition.

#### 2<sup>e</sup> prix : «Transparenz im Park»

Burkhard Meyer Steiger und Partner Architekten, Baden



### POUR QUE CONCOURS NE RIME PAS AVEC RECOURS

Comme nous le disions plus haut, la polémique est intrinsèquement liée au concours, parce que celui-ci est et restera toujours subjectif, parce qu'il implique en finalité que des gens exercent un jugement «personnel» sur une création non moins «personnelle». Il faut l'admettre. Si le travail est fait sérieusement, il n'évitera pas une part de subjectivité, et il y aura quand même contestation, protestation. Mais jamais cela ne pourra faire l'objet d'un recours pouvant aboutir, car cette part de subjectivité est admise dès le début.

Le jour où des machines compteront les points, parce qu'elles auront conçu au préalable un système capable d'en établir la formulation, il n'y aura plus de subjectivité. Mais il n'y aura plus de concours non plus, et ce sera bien dommage...

Un jury prend inévitablement des risques et ne doit pas avoir peur de la critique subséquente à son jugement. Dès lors, escamoter l'exposition qui permet le débat critique ultérieur n'arrange rien. Si c'est un oubli, c'est déjà grave ; si c'est volontaire, c'est encore plus grave.

Réd. VA – Les auteurs de la lettre ouverte attendaient «de la part des architectes invités des propositions bien pensées, novatrices». Ne seraient cependant apparues que «des solutions passe-partout, comme elles pourraient surgir n'importe où, voire nulle part».

CF – Les ensembles d'habitations ne sont pas des faire-valoir du maître de l'ouvrage ou de l'architecte, mais ils doivent en premier lieu offrir une qua-

lité d'habitation maximale. Le projet développé par ADP a été, selon l'avis du jury, une «conception sur mesure», et l'on apprécie plus la haute couture que le prêt-à-porter.

Réd. VA – Les architectes valaisans, spécialement les haut-valaisans, se sont-ils trompés quand, dans leurs projets ils se sont écartés de cette manière de penser et «ont essayé de trouver des solutions pour

*l'insertion du quartier dans cette petite ville, solutions qui rejettent la monotonie» ?*

CF – La monotonie urbanistique et architecturale, formulée de façon positive, pourrait être qualifiée par les termes : calme, simplicité ou bien modestie. De manière négative, on opposerait les concepts agitation, agressivité, redondance. Et en termes positifs, on dirait élégance, démarquage, originalité. Dans la compréhension de son mandat, par procuration en quelque sorte des habitants, des maîtres de l'ouvrage et de la Ville de Viège, le jury a préféré le calme, la simplicité et la modestie.

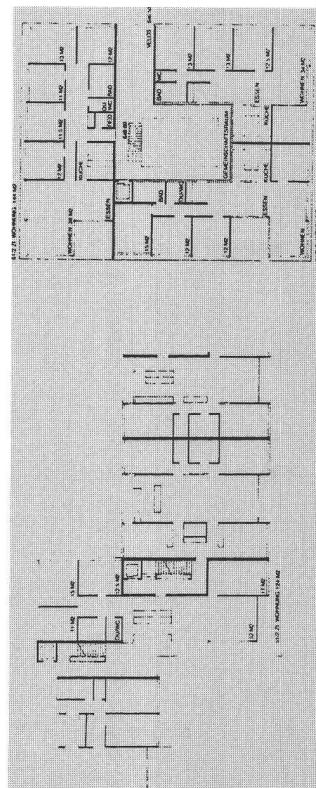
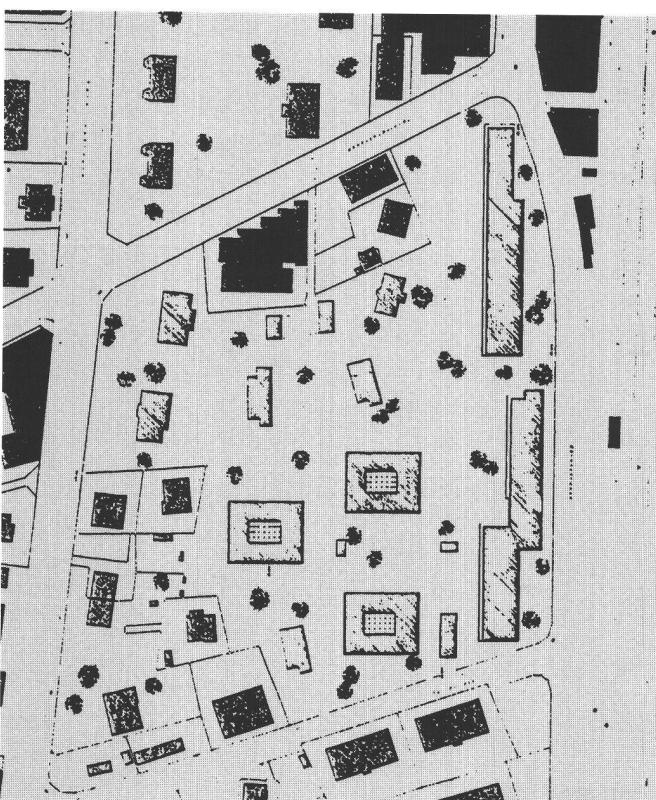
### QUELQUES RÉFLEXIONS À PROPOS DU CONCOURS DE VIÈGE

Le concours d'architecture doit être le lieu d'un débat. Il s'agit d'y faire le point sur l'état des connaissances et des potentialités dans le domaine particulier de l'objet ainsi mis en question.

Un concours préparé en vue de réaliser un logement, en grande quantité, sur une assez grande surface dans une petite ville, est un événement impor-

#### 3<sup>e</sup> prix : «Baccio»

Steinmann & Schmid Architekten, Bâle / Walter Burgener Architektbüro, Brigue



tant. Ce thème du logement est en effet assez largement traité, la plupart des concours étant organisés sur d'autres sujets.

Dans le cas de la petite ville de Viège, l'on posait deux questions : celle du logement et aussi celle de la manière de construire cette partie de la ville. Car celle-ci est, sur le plan de l'urbanisme, assez décousue. Elle donne globalement une image désordonnée. De plus, Viège perd chaque année un certain nombre d'habitants. La qualité des réponses données est donc très importante pour l'avenir. Ou bien l'habitat et le quartier sont de qualité et parviennent à retenir ainsi qu'à attirer de nouveaux habitants, ou bien le quartier est un échec et la ville continuera à se dépeupler.

Par ailleurs, au-delà de la question viégeoise proprement dite, il s'agissait aussi de montrer là comment réaliser de l'habitat collectif de qualité et ainsi freiner le surdéveloppement des banlieus d'habitats individuels.

Enfin, les dates de ce concours ont été décidées sans concertation avec les autres organisateurs de concours en Valais. Cela a certainement éliminé bon nombre de participants, car il avait lieu en même temps que celui des écoles supérieures de Sierre.

Je ne peux malheureusement pas avoir d'avis sur les résultats du concours : je n'ai pu ni assister au vernissage de l'exposition, ni la visiter, car la durée «réglementaire» de dix jours a été ramenée à quatre jours, ce qui rendait la visite quasiment impossible. Il est vraiment regrettable qu'un tel concours soit ainsi exposé en catimini. De plus, la lecture du rapport, qui ne présente qu'une partie des projets, et cela de manière très succincte, ne permet pas de se rendre compte de la valeur tant des projets primés que des autres projets déposés.

Cerains milieux, en Suisse, croient que le Valais est un pays sous-développé dans tous les domaines et que l'on peut y faire n'importe quoi et n'importe comment. Il me semble qu'en matière de concours d'architecture, nous avons apporté, au cours des quinze dernières années, la preuve de notre sérieux. ce concours «importé» ne nous apporte en tout cas pas les lumières que nous pouvions espérer de nos voisins du Nord, que l'on dit si éclairés, mais qui ont trop souvent tendance à nous considérer comme des demeurés, à qui ils se donnent pour mission de transmettre leur mode de faire et leur savoir.

Charles-André Meyer

## Notes

<sup>1</sup> Réflexion préliminaire émise par le groupe de travail de la LONZA, chargé d'étudier le développement de l'habitation dans ce quartier.

<sup>2</sup> Traduction Charles-André Meyer

<sup>3</sup> Article paru dans le courrier des lecteurs du «Walliser Bote», le 3 novembre 1993, sous la plume des architectes Luigi Nicolazzi et Fredy Anderegg.

<sup>4</sup> Le concours était ouvert aux architectes établis en Valais ou originaires du canton, ainsi qu'à huit bureaux extérieurs au canton. Sept de ceux-ci ont rendu leur projet et se sont classés : 1<sup>er</sup> ADP, Zurich ; 2<sup>e</sup> Burkhard, Meyer, Steiger, Baden ; 4<sup>e</sup> Brauen et Wälchli, Lausanne ; 5<sup>e</sup> Metron, Windisch.

<sup>5</sup> Extrait de l'information parue dans le «Visper Anzeiger» du 19 novembre 1993.

<sup>6</sup> Carl Fingerhuth, ancien architecte cantonal de Bâle, possède son propre bureau depuis 1992 et enseigne également à l'EPFZ.

<sup>7</sup> Bernard Attinger, architecte cantonal du Valais depuis 1979

### 4<sup>e</sup> prix : «Danse au Moulin de la Galette»

Ueli Brauen, Doris Waelchli, Architectes, Lausanne

